

FEIX (Marc) et GRANDHOMME (Jean-Noël) dir., *Les évêques alsaciens-lorrains pendant la Grande Guerre (1914-1918)*

Strasbourg, Équipe de Recherches sur le Catholicisme en Alsace Publications, 2019, 746 p.

Jean-Louis Clément



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4588>

DOI : [10.4000/alsace.4588](https://doi.org/10.4000/alsace.4588)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2020

Pagination : 425-427

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Jean-Louis Clément, « FEIX (Marc) et GRANDHOMME (Jean-Noël) dir., *Les évêques alsaciens-lorrains pendant la Grande Guerre (1914-1918)* », *Revue d'Alsace* [En ligne], 146 | 2020, mis en ligne le 01 octobre 2020, consulté le 25 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4588> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.4588>

Tous droits réservés

« réfugiés ». Ces personnes pouvaient recevoir une « carte tricolore » leur permettant de circuler librement en France, sauf dans les zones de combat. La troisième catégorie concernait ceux qui habitaient un pays allié ou neutre et qui étaient venus en France depuis le début des hostilités. Enfin ceux qui furent évacués du territoire d'Alsace-Lorraine par les soins de l'autorité militaire ou simplement raflés, après l'avancée des troupes françaises en 1914. Ces deux dernières catégories relevaient des classés S « suspects ou très suspects ». Ceux-là ne pouvaient être maintenus en liberté.

L'auteur analyse les pérégrinations des époux Schweitzer. Arrêtés au Gabon, ramenés à Bordeaux, ils furent détenus à Garaison (Hautes-Pyrénées) puis dans le camp de Saint-Rémy-de-Provence exclusivement réservé aux Alsaciens-Lorrains. En juillet 1918, ils furent échangés à Constance contre des civils français prisonniers en Allemagne et purent retourner en Alsace encore allemande. De cette période de captivité, les Schweitzer n'en ont pas parlé. Ils n'ont pas eu de ressentiment amer envers la France. Ils n'ont pas fait partie des 8 000 indemnisés. Si Albert a obtenu rapidement la réintégration à la nationalité française, sa femme, d'origine allemande, ne l'a acquise qu'en 1927.

Les indemnisations étaient accordées aux Alsaciens-Lorrains arrêtés en France et aux personnes raflees en 1914 à la suite de l'avance des troupes françaises. Elles n'ont été versées qu'à partir de 1928. L'auteur se pose la question si cette mesure avait encore un sens à plus de dix ans voire de quinze ans après les faits. Il y a eu un préjudice pour ces anciens internés oubliés dans leur malheur. J.-L. Vonau jette ici un regard critique sur ces événements qui contribuèrent après 1918 à alimenter le « malaise alsacien ».

Jean-Georges Guth

FEIX (Marc) et GRANDHOMME (Jean-Noël) dir., *Les évêques alsaciens-lorrains pendant la Grande Guerre (1914-1918)* Strasbourg, Équipe de Recherches sur le Catholicisme en Alsace Publications, 2019, 746 p.

Existe-t-il un livre qui ne dévoile une part de la réalité historique ? Non. Les actes de cette journée d'études qui a tenu ses séances à Strasbourg le 18 novembre 2018 seront utiles pour la publication de documents d'accès

difficile comme les lettres de soldats (à partir de la page 637) ou le dossier documentaire composé par Jeanine Siat (p. 707 et sq.) qui a recopié des documents des Archives secrètes du Saint-Siège. Ces textes, au-delà de l'empathie à éprouver à l'endroit des hommes qui ont souffert de la guerre, posent les questions qui étaient dans l'esprit de tous les ecclésiastiques alsaciens pendant ces quatre années : quelle appartenance nationale ? comment réintégrer la France tout en conservant les acquis juridiques qui ont modelé l'Alsace-Lorraine pendant le Deuxième Empire allemand ? Le traité de Francfort du 10 mai 1871 fut une cession de souveraineté quoiqu'en aient pu dire ultérieurement les professeurs français de droit international comme Edgard Rouard de Card (1853-1934) de l'université de Toulouse : « Il est inutile d'insister sur le funeste traité de 1871 qui, en privant la France de deux riches provinces, enleva l'espoir d'une longue paix » (E. Rouard de Card, *Études de droit international*, Paris, Pedone-Lauriel, 1890, p. 49). Or si l'on a beaucoup pensé aux « Provinces perdues » sans jamais en parler, il s'est trouvé des spécialistes du droit des gens pour chercher une solution définitive à la question d'une guerre de revanche possible et interminable. Dès 1877, Theodor Funck-Brentano et Albert Sorel envisageaient une neutralisation de l'Alsace-Lorraine, idée que commenta, en 1895, le professeur toulousain déjà mentionné (Th. Funck-Brentano et A. Sorel, *Précis du droit des gens*, Paris, Plon, 1877). E. Rouard de Card, « L'Alsace-Lorraine et le projet de neutralisation », *Revue politique et parlementaire*, octobre 1895). Ces difficultés forment le socle granitique de la politique à appliquer à une région disputée et à double culture. L'Alsace neutre est évoquée par certains prêtres que rencontre en 1917 M^{gr} Baudrillart (*Les Carnets du cardinal Baudrillart (1914-1918)*, P. Christophe éd., Paris, Cerf, 1994, p. 635). Il est regrettable que ce colloque n'ait pas étudié la réaction publique ou privée aux ouvrages de propagande de guerre ainsi celui dirigé par M^{gr} Alfred Baudrillart, *La guerre allemande et le catholicisme* en 1915 et le livre qui constitue l'année suivante la réponse au premier écrit sous la conduite de Georg Pfeilschifter, *La culture allemande, le catholicisme et la guerre*.

Les évêques alsaciens évoqués dans cet ouvrage le sont-ils tous de la même manière ? Charles Ruch, Jean-Julien Weber, Jean-Baptiste Pelt, François-Xavier Schoepfer, Louis Humbrecht, Sébastien Herscher, Michel Korum... sont certes alsaciens de naissance et de cœur mais le sont-ils de la même manière ? Le dernier cité, évêque de Trêves, est l'exemple de la bonne intégration de l'Alsace à l'Empire allemand tandis que les évêques Schoepfer et Humbrecht, « optants » français en 1871, vivent dans un

souvenir figé de leur province natale à la différence du futur évêque de Strasbourg Weber qui fait le va-et-vient entre la France et le *Reichsland*. Dans leur manière de penser, ces trois hommes ont une sensibilité française. M^{gr} Humbrecht est sous l'influence de la Petite Église janséniste du Poitou lors de l'affaire Claire Ferchaud ; M^{gr} Schoepfer ne peut pas ignorer le rôle tenu par Léon Clergue dit frère Marie-Antoine (1825-1907), un « *verdet* » c'est-à-dire un royaliste qui a œuvré à populariser le pèlerinage marial de Lourdes dans une sensibilité un peu imprégnée de la Petite Église janséniste de Toulouse dans laquelle la famille Lingua de Saint-Blanquat exerce son autorité (V. Alemany, *La dernière solitaire de Port-Royal Survivances jansénistes jusqu'au xx^e siècle*, Paris, Cerf, 2013). Ils ne vibrent pas en harmonie face aux événements de la Grande Guerre, en dépit d'un amour profond de Jésus et de son Église.

Jean-Louis Clément

SCHNITZLER (Bernadette), *Patrimoine en danger ! L'évacuation et la protection des biens culturels en Alsace (1938-1945)*, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace (coll. Recherches et documents, 89), 2019, 235 p.

Conservatrice en chef du patrimoine e. r, spécialiste de l'histoire des musées et des collections archéologiques de Strasbourg, B. Schnitzler livre un récit très fouillé et documenté des mesures de protection et d'évacuation des biens culturels d'Alsace prises par l'administration française puis allemande, en préparation puis au cours de la Seconde Guerre mondiale. L'auteur englobe dans son propos les collections publiques des musées, des archives et des bibliothèques, les monuments historiques et les objets de culte, ainsi que les collections privées. Les notes de bas de page (il n'y a pas de liste récapitulative en fin d'ouvrage) montrent que l'étude s'appuie sur une riche bibliographie en langue française, allemande et anglaise, générale et locale, ainsi que sur le dépouillement des fonds des Musées de Strasbourg aux Archives de la Ville et de l'Eurométropole, et du fonds du service des monuments historiques d'Alsace et du *Landesdenkmalamt* aux Archives départementales du Bas-Rhin. C'est donc une histoire vue principalement depuis Strasbourg, qui laisse notamment de côté les très riches fonds conservés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Charenton-le-Pont ou les archives du Dr. Joseph Schlippe à Fribourg-en-Brigau.